

# DÉLIBÉRATIONS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### DE LA COMMUNE DE DORE-L'ÉGLISE

Séance du 5 juin 2021

#### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

N° D202115

Nomenclature « Actes » : décisions budgétaires

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.161-11,

Vu le Budget Primitif 2021 adopté par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2021.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que dans le cadre de l'exécution budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits au Budget Principal et propose la décision modificative qui se décompose comme suit :

#### ⇒ SECTION D'INVESTISSEMENT

|  |                |
|--|----------------|
| D 2041582 (autres groupements - bâtiments et installations)              | + 5 753,35 €   |
| D 2313-187 (immobilisations en cours - reconstruction service technique) | + 190 000,00 € |
| D 2313-185 (immobilisations en cours - travaux connexes AF)              | - 195 753,35 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ décide de procéder aux modifications budgétaires sus indiquées.

↳ charge Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor d'appliquer les présentes décisions.

#### OBJET : FIC 2021 / PLAN DE RELANCE 2021 - VOIRIE COMMUNALE

N° D202116

Nomenclature « Actes » : autres domaines de compétences

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme consistant à procéder à la réalisation de couches de surfaces sur différents tronçons de voirie communale.

Les hameaux concernés par ces travaux sont : Cubeyrolles, Gardelles, Chassouneyre (La Couleyre) pour un montant estimatif de 90 805,00 €uros.

Dans le cadre du dispositif FIC 2021, la dépense subventionnable s'élève à 37 637,00 €uros HT et, il conviendrait de solliciter le complément de ce dossier au titre du plan de relance 2021 pour un montant de 53 168,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ décide de procéder à la réalisation de l'opération indiquées ci-dessus,

↳ adopte la nature et le montant estimatif des travaux de 90 805,00 €uros,

↳ sollicite le Conseil Départemental au titre FIC 2021 pour une dépense subventionnable de 37 637,00 € HT,

# DÉLIBÉRATIONS

↳ sollicite le Conseil Départemental au titre du Plan de relance 2021 pour un montant subventionnable de 53 168,00€ HT,

↳ charge Monsieur le Maire de toute formalité utile.

## OBJET : RECONSTRUCTION ET EXTENSION DES GARAGES COMMUNAUX - AVENANTS MARCHÉ DE TRAVAUX

N° D202117

Nomenclature « Actes » : Marchés Publics

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de reconstruction et extension des garages communaux, des avenants au marché (indiqués ci-dessous + documents annexes) ont été présentés par le Maître d'œuvre :

- Lot n°2 : SARL 2C MACONNERIE - Maçonnerie / Gros œuvre

| Montant initial du marché HT | Avenant n°1 (pour rappel) | Avenant n°2 | Nouveau montant du marché HT |
|------------------------------|---------------------------|-------------|------------------------------|
| 53 053.40 € €                | 6 926.02 €                | 62 501.23 € | 122 480.65 €                 |

- Lot n°9 : SASU COCHARD - Revêtements scellés

| Montant initial du marché HT | Avenant n°1 | Nouveau montant du marché HT |
|------------------------------|-------------|------------------------------|
| 4 214.40 €                   | 1 613.40 €  | 5 827.80 €                   |

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ accepte les avenants pour la bonne réalisation de ce chantier,

↳ autorise Monsieur le Maire à signer les avenants,

↳ charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en Mairie, les dits jour, mois et an que ci-dessus,*